



Dîner d'affaires de la CCIRS le 18 mai

Refonte du régime de santé et de sécurité du travail :

Les entreprises paient 2 milliards par année à la CSST. Comment réduire ses cotisations?

Longueuil, le 26 avril 2011 - *Le Conseil du patronat du Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) proposent plusieurs modifications aux dispositions des lois en vigueur en matière de santé et de sécurité du travail au Québec.*

La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud convie les entrepreneurs à venir entendre Mme Céline Dugré **le 18 mai prochain, dès 11 h 30, à l'Hôtel ALT du Quartier DIX30**. Elle exposera, lors de ce dîner, les différentes propositions soumises au mois d'octobre dernier à la CSST par le Conseil du patronat et la FCCQ. Madame Dugré, consultante en santé et sécurité, cumule à ce jour 23 années d'expérience en la matière.

Les enjeux soulevés sont de taille puisque le régime touche directement 3,1 millions de travailleuses et de travailleurs québécois ainsi que les quelque 190 000 employeurs qui acquittent la totalité des coûts du régime de santé et de sécurité du travail s'élevant à 2,4 milliards de dollars par année.

Les recommandations proposées par le Conseil du patronat du Québec et la FCCQ visent à rendre le régime actuel de santé et de sécurité du travail moins coûteux et plus performant, en corrigeant différentes problématiques observées au fil des ans, notamment en matière de prévention, de surindemnisation, de retour au travail, d'assistance médicale, de retrait préventif et de gestion du régime. Selon les deux associations patronales, les modifications suggérées pourraient permettre à la CSST d'économiser des dizaines de millions de dollars par année.

Inscription au ccirs.qc.ca.

-30-

Relations avec les médias

Francis Villeneuve

Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud

450.463.2121, poste 224

fvilleneuve@ccirs.qc.ca